

# NEWS

Bi-mensuel

B.D.I.C.  
**Solidarność**

1-15 juin 1988

n° 114

ISSN 0771-9388  
Editeur responsable: Jerzy Milewski  
9, av. de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles Belgique

## NSZZ "SOLIDARNOSC" PRESENT A LA CONFERENCE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La 75ème Session de la Conférence Internationale du Travail se tient à Genève du 1er au 22 juin. De même que lors de plusieurs précédentes Conférences de l'OIT, la délégation tripartite de la Pologne (composée de représentants du gouvernement, des employeurs et des employés) ne comprend aucun représentant de NSZZ "Solidarnosc". Les autorités de Pologne affirment que l'exclusion de notre Syndicat résulte du fait de "son inexistence" ainsi que de "l'illégalité du nom même de "Solidarnosc", prononcée par la loi sur les syndicats. Avec la même détermination que précédemment, la Confédération Internationale des Syndicats Libres et la Confédération Mondiale du Travail ont invoqué des clauses de la Constitution de l'OIT pour mettre en question le crédit représentatif de la délégation des Travailleurs de Pologne, constituée sans consultation de NSZZ "Solidarnosc". Leur objection est examinée par la Commission de Vérification des Pouvoirs qui présentera son rapport à la fin de la Conférence. En juin de l'année dernière, lors de la 73ème Session de la Conférence de l'OIT, la Commission de Vérification des Pouvoirs avait statué, entre autres, que: "la Commission ne peut conclure que depuis 1980, quand elle fut reconnue par le Gouvernement de Pologne comme l'organisation la plus représentative, "Solidarnosc" a perdu son caractère représentatif au sens de l'article 3, paragraphe 5 de la Constitution. De l'avis de la Commission, "Solidarnosc" n'aurait pas dû être écartée de la délégation des Travailleurs de Pologne à la Conférence".

Malgré cette exclusion de la délégation officielle polonaise, NSZZ "Solidarnosc" continue d'être représentée à la Conférence dans le cadre de la délégation d'observateurs de la CISL et de la CMT, comme cela a toujours été le cas depuis l'interdiction de notre Syndicat par l'état de guerre du 13 décembre 1981. Le texte suivant est l'intervention de Jerzy Milewski, directeur du Bureau de Coordination, prononcée le 10 juin 1988 devant le Groupe des Travailleurs de l'OIT:

"Cela fait sept années consécutives que NSZZ "Solidarnosc" malgré qu'elle représente des millions de travailleurs polonais, est contrainte de limiter sa contribution aux travaux de l'OIT à une intervention de cinq minutes devant cette assemblée de représentants ouvriers. Depuis l'imposition de la loi martiale en 1981, le gouvernement de Pologne a ignoré les appels lancés par l'OIT pour qu'il remplisse son engagement de respect des libertés syndicales, de plus, il est resté sourd aux appels répétés à un dialogue lancés par la direction de NSZZ "Solidarnosc" en Pologne. Une fois de plus, je dois me substituer ici, au Président de NSZZ "Solidarnosc", Lech Walesa qui conduisit la délégation des Travailleurs de Pologne à la Conférence Internationale du Travail de 1981. Pourquoi? Le Ministre polonais du Travail y a répondu hier lors de sa conférence de presse à Genève, déclarant que "les autorités polonaises n'autoriseront aucun déplacement de Mr Walesa en tant que personne officielle parce qu'aucune structure légale du nom de Solidarnosc n'existe".

Les récents événements de Pologne, les grèves aux Chantiers Navals de Gdansk et aux Aciéries de Nowa-Huta, ont clairement montré que "Solidarnosc" existe parce que les travailleurs polonais ont décidé qu'elle doit exister; que pour promouvoir ses intérêts et ceux de la nation, le mouvement syndical libre et indépendant doit pouvoir mener son action. D'un autre côté, les grèves d'avril-mai ont démontré qu'alors que la nécessité de plus de démocratie et de liberté a atteint la direction de l'Union Soviétique, le gouvernement de Pologne poursuit une politique de répression au lieu du dialogue. Nos grèves ont permis de rappeler que les réformes économiques, absolument nécessaires, que nous

recherchons tous, ne peuvent réussir que dans une participation véritable des travailleurs à travers leurs organisations réellement représentatives. Pourtant, la réponse du gouvernement fut les poursuites, les interrogatoires et les arrestations de près de 300 militants de "Solidarnosc" dont quelques dizaines furent condamnés à des peines de prison. Neuf des quatorze membres de notre Commission Nationale Exécutive (KKW) furent interpellés pour les empêcher de participer à toute réunion. La grève d'occupation de Nowa-Huta a été brutalement réprimée par les forces de police. Quelles étaient les demandes des ouvriers? Une augmentation salariale pour compenser l'inflation; la libération de syndicalistes emprisonnés; la réinsertion de travailleurs licenciés pour leurs activités syndicales et le plus important, la relégislation de NSZZ "Solidarnosc". Dans le même temps, le néo-syndicat officiel, l'OPZZ, dans une tentative pour gagner de la crédibilité, a fait écho dans une certaine mesure aux demandes salariales des travailleurs, tout en restant finalement dans le camp du gouvernement.

Les autorités de Pologne ont systématiquement refusé la reconnaissance légale de notre Syndicat, contrevenant ainsi aux recommandations faites par la Commission d'Enquête de l'OIT sur la Pologne en 1984. Elles ont également rejeté les demandes de statut légal présentées par de nombreuses sections locales de "Solidarnosc" à travers le pays. La seule réaction des autorités aux conclusions de l'an dernier de la Commission de Vérification des Pouvoirs de l'OIT sur la composition de la délégation des Travailleurs de Pologne fut l'affirmation trompeuse dans "Trybuna Ludu" (le quotidien du parti): "la Commission des Crédits de la 73ème

4° P. 12007

Session de l'OIT a refusé de considérer la contestation avancée par la CISL et la CMT, et a donc reconnu le mandat de la délégation de l'OPZZ".

Chers Collègues,

Nombre de vos organisations ont des contacts étroits avec "Solidarnosc" et je tiens ici à vous remercier tous pour le soutien permanent que vous avez apporté à notre Syndicat. Certains d'entre vous ont eu l'opportunité de voir sur place qu'en dépit des mesures illicites par lesquelles le gouvernement tente d'étouffer les aspirations des ouvriers, nous continuons de développer nos activités syndicales dans l'esprit des Accords Sociaux de 1980 de même que sur la base des Conventions de l'OIT librement ratifiées par la Pologne. Des milliers de militants sont engagés dans notre action d'organisation, d'information, d'éducation et d'aide sociale. Par leur engagement, ils risquent le

licenciement ou d'autres formes de répression mais ils sont soutenus par des millions de travailleurs polonais qui croient dans les principes de liberté et des droits de l'homme. Des millions de travailleurs sont convaincus que "Solidarnosc" peut contribuer et contribuera à trouver des solutions à la présente crise économique et sociale en Pologne. Je sais qu'ils peuvent compter sur votre soutien quand la question polonaise sera débattue aux différents forums de cette organisation.

En conclusion de mon intervention, je souhaite vous transmettre l'assurance du soutien actif de NSZZ "Solidarnosc" à tous ceux engagés dans la défense des droits des travailleurs à travers le monde, et en particulier au mouvement syndical indépendant noir en Afrique du Sud, à nos collègues des syndicats libres et démocratiques du Chili, du Paraguay et de Turquie et tous ceux qui ont les mêmes vues du véritable syndicalisme".

\*\_\*\_\*

### LES RECENTES GREVES ONT MONTRE COMBIEN LA POLOGNE A BESOIN DE NSZZ "SOLIDARNOSC"

#### DECLARATION DE LA COMMISSION NATIONALE EXECUTIVE (KKW) :

Réunie le 30 mai 1988, la KKW a évalué le cours et la portée des récentes grèves. Après discussion, la position suivante a été fixée au sujet des événements d'avril et de la première décade de mai.

1. La protestation sociale spontanée qui a éclaté en fin avril - début mai 1988 dans de nombreuses entreprises et écoles supérieures, ouvre une nouvelle étape dans le développement de la situation de notre pays. Après des années d'état de guerre, de crainte et de répression, d'écrasement des initiatives naissantes, de substitution d'un véritable dialogue par des apparences, personne ne peut s'étonner que cette protestation soit intervenue ni qu'elle ait eu une dimension limitée. Elle a démontré les frontières de résistance d'une société s'appauvrissant continuellement et privée d'avenir. Les grèves des Aciéries "Lénine" de Cracovie et des Chantiers Navals "Lénine" de Gdansk, marquées par une grande détermination, ont prouvé à nouveau la capacité des travailleurs à s'auto-organiser et entreprendre une lutte revendicative, à dépasser la barrière de la peur et de l'impuissance.

2. Cette protestation a une signification considérable pour l'avenir. Bien qu'elle ne se soit pas achevée comme en août 1980 par un succès, elle annonce la naissance dans la société d'une nouvelle volonté de lutte. L'entrée sur la scène des événements d'une jeune génération de travailleurs et d'étudiants est caractéristique. L'écrasement brutal des grèves à Nowa-Huta, opéré en même temps en trompant l'Eglise, s'est retourné dans l'opinion polonaise et internationale contre ceux qui ont utilisé des solutions violentes. Plusieurs milliers de travailleurs y ont répondu en menant une grève absentéiste. La tentative d'humiliation des travailleurs du berceau de "Solidarnosc", les Chantiers de Gdansk, n'a pas réussi non plus. La fin de la grève par une décision propre, souveraine, le défilé la tête haute vers l'église Ste-Brigitte constituent le nouveau symbole de la dignité ouvrière et civile. Pour le pouvoir qui a négligé l'opinion, exprimée depuis longtemps par différents milieux, sur la nécessité de réformes profondes, ce processus constitue une sérieuse mise en garde. Seul un inexcusable aveuglement pourrait minimiser sa signification. Cet événement interpelle non seulement le pouvoir mais aussi toute la société polonaise qui doit marquer sa solidarité et défendre ceux qui ont mené cette protestation. Aux cercles de la société qui se sont enfoncés dans l'indifférence et la passivité, cette protestation montre qu'il faut lutter pour gagner un meilleur avenir pour soi-même, pour la Pologne.

3. A la source des grèves, reposait une aggravation constante, brutale ces derniers mois, des conditions matérielles d'existence. Cette détérioration intervient dans une situation, douloureusement ressentie par des millions de personnes, de perte de confiance en l'avenir, de sentiment que rien ne peut aller mieux. La preuve en est la fuite constante de notre population vers l'émigration, afin d'y chercher un avenir pour soi et sa famille. Comme causes des récentes grèves, il faut également compter les relations du travail, la prolongation systématique du temps de travail par l'incitation à faire des heures supplémentaires, les mauvaises et souvent constamment aggravées conditions de travail, l'antagonisme amplifié entre les cadres dirigeants et surveillants et les ouvriers. Cela est apparu durant les récentes grèves quand une partie de ces surveillants ont été utilisés contre les grévistes et parfois même, poussés à remplir des fonctions policières. Les grèves d'avril et de mai 1988 ont reflété non seulement les problèmes du travail mais aussi le conflit social général qui déchire notre pays. Les personnes revendiquant des hausses salariales savaient que dans un contexte de lourde inflation, ces augmentations n'assainiront pas l'économie du pays et qu'elles ne les garantiront pas non plus pour l'avenir. Ils n'avaient cependant pas le choix; après tant d'années de privations, seule une société qui endosserait une réelle co-responsabilité pour le pays, pourrait accepter de nouvelles privations. Une société qui verrait de claires perspectives d'amélioration de son sort, tant individuel que collectif. Aucune de ces conditions n'est remplie en Pologne.

4. Les grèves ont montré que notre syndicat est en Pologne nécessaire. Il est nécessaire aux travailleurs pour défendre leurs besoins et droits élémentaires. Il est nécessaire au pays pour s'engager sur la voie véritable du partenariat. Les grèves d'avril et mai 1988 ont révélé de nombreux militants nouveaux et actifs, surtout des jeunes. Auparavant, août 80 et "Solidarnosc" elle-même étaient pour eux une simple légende. A présent, elle est devenue un idéal mobilisateur. Ce sont eux qui ont adopté le slogan : "Il n'y a pas de liberté sans Solidarité".

Cette situation place les structures du syndicat et tous ses militants devant de nouvelles exigences qui doivent être rapidement remplies. Les structures du syndicat n'ont pas toujours manifesté l'activisme, l'autorité, la capacité d'information et de réaction requises. Cela nécessite de nous tous une analyse critique. Il faut avant tout regarder vers l'avenir : les structures du syndicat doivent être adaptées à la nouvelle situation et aux conséquences qui nous attendent. Un rôle particulier en ce sens, pour permettre l'action de NSZZ "Solidarnosc" et lui donner l'énergie requise, doit être rempli par une large ouverture du syndicat aux nouveaux militants qui se sont révélés durant les récents événements. Nous sommes tous responsables pour la façon dont NSZZ "Solidarnosc" rencontrera les exigences qui nous attendent demain.

5. La Pologne est aujourd'hui à la croisée des chemins. L'actuelle équipe dirigeante s'est fixé pour but essentiel qu'elle refuse d'abandonner, la lutte contre "Solidarnosc". Elle l'a placé avant même la sortie du pays de la crise. Cette politique connaît un fiasco et ne peut être acceptée. La restructuration en Pologne qui est plus que jamais favorisée par les changements intervenant dans les pays voisins, ne peut être une restructuration véritable, tant que sera menée cette politique. Dans cette situation, notre orientation doit être d'autant plus claire : le pluralisme syndical, le rétablissement de "Solidarnosc" dans des conditions de fonctionnement légal demeurent notre but supérieur. Seules leurs applications constitueront en Pologne un changement décisif. Aussi, nous demandons :

- la protection inconditionnelle des travailleurs contre l'aggravation des conditions d'existence et surtout contre les hausses de prix des articles de première nécessité;
- l'application réelle de la journée de 8 heures;
- l'adoption de mesures radicales pour l'amélioration des conditions sanitaires et de logement de la société;
- la fin de l'écrasement d'initiatives économiques et la reconnaissance de droits égaux de développement pour tous les secteurs de l'économie;
- la création de conditions juridiques et pratiques pour le développement libre des associations;
- des mesures plaçant notre pays sur la voie de la justice et de la démocratie, conduisant vers une Pologne telle que nous la voulons tous.

Gdansk, le 30 mai 1988; la KKW de NSZZ "Solidarnosc".

#### NOUS NE PARTICIPERONS PAS A DE FAUSSES ELECTIONS

COMMUNIQUE DE LA COMMISSION NATIONALE EXECUTIVE (KKW) DE NSZZ "SOLIDARNOSC":

On approche du jour des dites élections aux Conseils Territoriaux. Avant l'adoption de la nouvelle loi électorale, on nourrissait l'espoir d'une modification qui permettrait la présentation libre, démocratique de représentants des collectivités locales. Cet espoir a été complètement déçu. Au lieu d'un rétablissement de nos droits légitimes, on nous a proposé la participation à un spectacle où les apparences extérieures (vote secret, trois candidats par siège) cachent la vieille pratique, toujours la même, où on décide à la place des citoyens qui peut les représenter. La société polonaise est adulte. Les Polonais doivent retrouver et retrouveront leurs droits. Car ceux-ci ne sont pas un don des autorités mais ils résultent des droits naturels des individus de même que des principes incontournables d'organisation des sociétés contemporaines. Le rejet de ces principes n'est rien d'autre qu'une tentative de maintien du système stalinien qui a conduit notre pays à la ruine, qui a dérobé notre dignité et nos intérêts fondamentaux, qui conduit à une utilisation continuellement répétée de la force contre la société et protège une minorité profitant du travail de millions de gens. Nous ne participerons pas au vote. Le boycott sera une preuve de notre opposition à la privation de nos droits élémentaires. Il sera une preuve de notre volonté de retrouver notre souveraineté sociale.

Le 30 mai 1988, la KKW.

LA FICTION DE LA REFORME ELECTORALE. Contrairement aux belles promesses de démocratisation politique à la base annoncées en octobre 87 par le gouvernement à la veille du referendum, la nouvelle loi électorale qui sera inaugurée lors de la consultation locale du 19 juin prochain, ne contient que des réformes timides: les candidats sont inscrits sur les bulletins de vote par ordre alphabétique et non plus comme jusqu'ici par ordre préférentiel, trois candidats sont présentés (au niveau municipal seulement) pour chaque siège à attribuer, le vote blanc sera considéré comme une abstention et non plus comme un vote favorable en tête de liste, ainsi qu'il en allait jusqu'à présent. Par contre, aucune modification réelle n'est intervenue dans le choix et la désignation des candidats; ceux-ci demeurent entièrement sous le contrôle total du pouvoir. A présent, ce sont les collèges électoraux (composées exclusivement de représentants nommés du parti et des mouvements officiels) qui établissent la liste des candidats sur base des propositions avancées par les organisations politiques, sociales et syndicales officielles. Il s'agit donc d'auto-désignation en cercle fermé, selon les vieux principes du centralisme démocratique. Les candidats désignés sont inscrits sur deux listes: une préférentielle, pour les privilégiés, où le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir (seront élus les candidats obtenant plus de 50% des votes valables) et une liste normale où trois candidats se disputent un siège. Les listes préférentielles sont prévues pour le niveau régional, provincial; ailleurs (district, commune) ce sont des listes normales.

Bien sûr, un tel système électoral est bien loin de la démocratie, puisque la présentation des candidats est soumise à un système de sélection. Les décisions-clés interviennent "in camera", de manière anonyme, alors que le simple citoyen n'a aucune possibilité de se présenter sans parrainage officiel et que l'électeur a une marge de choix soigneusement réduite. Aussi, le fait même du vote a peu d'importance puisqu'il s'agit seulement de choisir entre trois candidats pré-sélectionnés; au niveau provincial, cette étroite marge de choix est même éliminée, les listes préférentielles sont là réservées à des candidats désignés d'en haut.

Alors qu'au niveau économique, le centralisme est réaffirmé (la loi sur les pouvoirs extraordinaires), au niveau politique, le pouvoir maintient son complet contrôle et refuse la moindre concession démocratique.

LA FEDERATION INTERNATIONALE des Journalistes (FIJ), lors de son 19ème Congrès à Maastricht en Hollande du 29 mai au 3 juin, a voté l'affiliation, sous le statut de membre associé, de l'Association des Journalistes Polonais (SDP), délégalisée depuis la proclamation de l'état de guerre en décembre 1981 et qui depuis fonctionne dans la clandestinité. Le SDP est ainsi la 1ère organisation d'un pays de l'Est affiliée à la FIJ; c'est là une reconnaissance du travail de la presse clandestine polonaise et de la revendication permanente de libertés de ses journalistes indépendants. La demande d'affiliation était signée pour le SDP par Stefan Bratkowski et Dariusz Fikus. Par une résolution adoptée au Congrès, la FIJ demande aux autorités polonaises le rétablissement du SDP.

#### CHRONIQUE DE LA REPRESSION

Une liste a été établie des ouvriers victimes de l'attaque de la police contre les Acieries de Nowa-Huta, le 5 mai 1988:

##### A. Blessures graves

1. Elzbieta Krzyzostanek - lésions à la tête du fait de coups de matraques; 2. Jan Lutowski - lésions graves au dos et à la tête (contusions, lésions cérébrales, hémorragie interne);

##### B. Personnes battues sévèrement

3. Bogdan Atlasinski - lésions à la tête et aux reins; 4. Jan Bajdo - lésions aux reins; 5. Wieslawa Chwastek - lésions au visage et au dos; 6. Zbigniew Dolicki - lésions internes, bras fracturé; 7. Marek Domagala - lésions au dos (il a en plus été condamné à une amende); 8. Mieczyslaw Gil - lésions au dos et à la nuque; 9. Eugeniusz Guzik - lésions à la tête et à la colonne; 10. Grzegorz Jamka - lésions au dos (il a été battu parce qu'il a refusé d'enlever un drapeau); 11. Bernard Kruk - lésions au dos et aux jambes; 12. Zdzislaw Kwiecien - lésions au visage; 13. Jerzy Smola - lésions à la tête et au dos; 14. Andrzej Papa - lésions internes; 15. Petronela Wrobel - lésions à la tête et épaule blessée; 16. Tadeusz Zajac - épaule fracturée.

C. De nombreux ouvriers ont jugé leurs blessures mineures et ne les ont pas déclarées.

"J'AIME PRENDRE DES RISQUES" - un entretien avec Grazyna Staniszewska, depuis le 9 avril représentante de la région Podbeskidzie (sud du pays) à la Commission Nationale Exécutive (KKW) de NSZZ "Solidarnosc". Agée

\*\_\*\_\*

PRUDENCE ET SOLIDARITE, tel est le titre du journal syndical clandestin des Chantiers de Gdansk qui a publié l'article suivant de Jacek Merkel:

Près de 10 ans précisément après la création des Syndicats Libres (WZZ, premier regroupement syndical indépendant, annonciateur de NSZZ "Solidarnosc") sur le Littoral de Gdansk, mes collègues des Chantiers Navals de Gdansk ont entrepris une grève de solidarité avec les travailleurs de l'Acierie "Lénine". Ils ont constitué un Comité de Grève, représentatif du personnel et revendiquant la légalisation de notre syndicat, NSZZ "Solidarnosc". En même temps, un Comité Fondateur a été créé qui, représentant formel de l'organisation d'entreprise NSZZ "Solidarnosc" des Chantiers Navals de Gdansk, a présenté au Tribunal Provincial de Gdansk, conformément à la loi, une demande d'enregistrement de "Solidarnosc" des Chantiers.

Tous les calculs basés sur l'idée que nous abandonnerons nos revendications du respect de nos droits humains sont erronés et ne peuvent conduire à des solutions utiles. Nous ne demandons pourtant pas l'impossible. Nous n'attaquons personne. Nous revendiquons le droit à une existence légale pour notre Syndicat, droit évident et solennellement confirmé par la ratification de la Convention n° 87 de l'OIT par le Conseil d'Etat de Pologne, il y a plus de 30 ans. NSZZ "Solidarnosc" retrouvera pleinement les droits qui lui sont dûs, c'est certain. L'opposition du pouvoir en cette matière n'a pas de sens et, de plus, coûte à la Pologne un temps irrémédiablement perdu.

de 38 ans, elle fut membre de la commission régionale du Syndicat en 1980-1981 et déléguée au 1er Congrès de Gdansk; durant l'état de guerre, elle fut internée et ensuite, fréquemment arrêtée; depuis 1986, elle est porte-parole du Syndicat pour la région.

Question: Vous considérez-vous plutôt comme une militante sociale ou syndicale? Réponse: En 1981, je m'occupais surtout des questions sociales, et maintenant des questions syndicales. Je vois chaque jour la déception de ouvriers confrontés à des règles et des mesures idiotes, et aux relations féodales qui règnent encore dans la plupart des usines. Un véritable syndicat, qui lutte pour les conditions de travail et les salaires, pour la dignité du travail, c'est là à présent le besoin élémentaire des ouvriers. Q: Quelle est votre vision du système social en Pologne? R: Il faut abolir la nomenklatura et établir la liberté d'association, y compris le droit de créer des partis politiques. L'Etat ne peut limiter les initiatives économiques. Quand ces conditions seront remplies, le système se formera selon le libre jeu de l'articulation des intérêts. Q: Quels sont vos plans pour la région? R: Tout d'abord, toucher le plus grand nombre possible d'entreprises et de milieux, les mettre en contact et engager des projets communs. Nous devons améliorer notre niveau d'organisation. Q: Quelle est votre opinion sur les comités fondateurs? R: Si un comité fondateur adopte le nom de NSZZ "Solidarnosc", cela ne signifie pas qu'un nouveau syndicat remplace l'ancien. Les demandes d'enregistrement ne sont qu'une manoeuvre tactique offrant la possibilité de formuler le programme du Syndicat dans une entreprise et de présenter au public des problèmes pressants. Et aussi, ce qui est très important, cela permet de faciliter le recrutement de nouveaux, jeunes membres. Q: Le fait que les 10 membres d'un comité fondateur soient exposés, n'est-ce pas un trop grand prix pour 1-2 mois d'activités ouvertes? R: Le prix est élevé, en effet, mais les ouvriers gagnent ainsi 10 militants qui, même après le refus d'enregistrement, peuvent les représenter, mais pas sous l'étiquette de NSZZ "Solidarnosc". L'activisme qui apparait après la création d'un tel comité, renforce également les structures clandestines. Q: Votre militantisme syndical vous prend-il beaucoup de temps? R: Pratiquement, tout mon temps libre et mes vacances. Q: Etes-vous payée pour cela? R: Non. Q: Qu'est-ce qui vous motive alors? R: Je crois que c'est important, je vois des résultats. J'aime prendre des risques.